



Monsieur le Directeur Académique,

Cette période inédite que nous traversons depuis presque un an place les équipes enseignantes dans un environnement de travail très dégradé.

Les directrices et les directeurs d'école sont particulièrement exposés.es : sollicitations multiples, adaptations permanentes, emplois du temps intenable... Elles et ils continuent à devoir faire face à une succession d'ordres et contre-ordres et de consignes contradictoires comme tout récemment dans notre département : brassage, pas brassage, re-brassage, fermeture de classe si absence non remplacée puis retour en arrière, tout cela sur fond d'incohérences liées à la gestion des cas COVID dans les écoles.

Ce cumul de tâches extra ordinaire et cette tension permanente font exploser les difficultés « ordinaires » qu'elles et ils rencontrent déjà et que nous dénonçons depuis de nombreuses années.

Et comme si cela ne suffisait pas, s'y ajoute tout dernièrement, une nouvelle procédure de vérification d'obligations vaccinales et ses 10 pages de procédures, de correspondances entre les vaccins, de courrier à renvoyer... Ou encore cette nouvelle fonctionnalité découverte sur Onde « Dispositif » à compléter pour chaque élève.

Simplification des tâches, vous disiez ?

Attachées au dialogue social et souhaitant voir s'améliorer concrètement les conditions d'exercice pour la direction d'école, nos deux organisations ont participé aux deux premiers groupes de travail départementaux que vous avez organisés. Mais dès la première réunion, vous avez borné la discussion : d'un côté un cadre budgétaire contraint (aucun moyen supplémentaire ne sera alloué à la direction d'école en cette année exceptionnelle) et de l'autre, les orientations ministérielles pour la direction.

Ce cadre de discussion ne permet pas d'engager une réflexion à la hauteur des enjeux et tend une fois de plus à essayer de mettre en place des petits aménagements vite engloutis par des vagues de tâches et d'injonctions toujours plus importantes, plus envahissantes...

Lors du second groupe de travail, sous prétexte de simplifier la communication aux écoles au travers d'une lettre hebdomadaire, vous avez annoncé la création d'un poste de « directeur référent », ce que vous concrétisez par l'utilisation d'un poste lors du CDEN du 5 février.

Vous nous avez alors annoncé que l'ordre du jour du prochain GD serait la rédaction de la lettre de mission de ce poste de « directeur.trice référent.e ».

La création de cette nouvelle fonction est directement inspirée de l'article 3 de la proposition de loi Rilhac visant à créer un statut de directeur.trice d'école, projet de loi auquel nous nous sommes opposés. Elle entre en résonance avec les recommandations toutes fraîches du Grenelle et les objectifs poursuivis par le ministre : faire des directeurs.trices d'école des supérieurs hiérarchiques, avec délégation de compétences, chargés.es d'évaluer et de recruter les enseignant.es.

Pour nos organisations, les personnes ressources compétentes existent déjà dans les circonscriptions et au rectorat et nous ne voyons ce que ce poste de référent.e directeur.trice amènerait de plus.

Nous tenions à rappeler que la formation de tou.te.s les enseignant.es chargé.es d'une direction est essentielle et encore plus cette année pour soutenir les nouvelles.eaux directrice.teur.s. On en est loin, très loin ... puisque ces derniers.ères viennent de se voir proposer, faute des 5 semaines de formation statutaire, « des temps d'écoute et de formation », sur la base du volontariat et sur temps personnel !

A aucun moment, le ou la référente direction ne résoudra les difficultés liées au manque de temps, à l'absence d'aide administrative ni à l'absence de formation.

Pour ces raisons, le SNUipp-FSU 31 et le SNUDI-FO 31 ne rentreront pas dans la co-gestion en s'engageant dans la rédaction de la fiche de poste de « référent directrices ».

Nous ne participerons donc pas à ce groupe de travail qui n'est que la déclinaison, de la politique ministérielle et de son projet pour la direction d'école auquel nous réaffirmons notre opposition.

Les représentant.es du SNUipp-FSU 31 et du SNUDI-FO 31